

MOTION

Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux familles de défunts qui habitaient Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer

Considérant que :

La vie et la mort font partie de notre existence et que l'action de la collectivité se doit d'être aussi proche que possible des personnes durant la vie terrestre, jusqu'au terme de celle-ci,

les conséquences d'un décès, de quelque nature que ce soit, imposent aux familles des problèmes affectifs certes, souvent soudains, mais en sus des difficultés financières parfois difficiles à surmonter,

plusieurs communes du canton de Genève proposent des aides de cette nature à toutes les familles touchées par un deuil, aides expliquées par une société de Pompes funèbres à la commission sociale de notre Conseil en fin d'année 2021

une prestation prédéfinie pour un enterrement digne qui doit être définie par le Conseil administratif devrait être offerte à tous les habitants de Plan-les-Ouates sans distinction de revenu,

charge au Conseil administratif de négocier avec une ou plusieurs sociétés funéraires un forfait de base,

en conséquence, sur proposition du groupe Libéral-Radical, ainsi que des autres groupes politiques qui le souhaitent signataires de la présente motion,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif

par 23 oui (unanimité)

1. De définir une prestation unique pour un enterrement digne pour tous les habitants de Plan-les-Ouates (modification du règlement actuel dont l'article 15).
2. De mettre à jour l'offre actuelle de prestation avec les sociétés de pompes funèbres.
3. De faire connaître cette nouvelle prestation collective à notre population.

Pour le PLR : Michel Favre, Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cedric Epenoy, Romy Ferri

Pour Les Vert.e.s de Plan-les-Ouates : Dominique Tinguely, Marion Logean, François Haas, Pierre Torri, Marco Solari, Christophe Reversy

Pour le Parti socialiste : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon

Pour le PDC : Anita De Mitri, Vincent Gillet, Philippe Rochetin, Barbara Soulier, Denis Thorimbert, Isabelle Willimann

Pour les Vert Libéraux : Laurent Seydoux, Nicolas Lenoir

Pour le MCG : Alexandra Saas, Robert Di Giorgio, Jérémy Ducrest

EXPOSE DES MOTIFS

Nous avons appris au cours des divers débats inhérents à ce projet de motion déposé en automne 2021, qu'une prestation de cette nature, opérationnelle sur demande des familles, figurait dans le budget de fonctionnement qui, pour la plupart d'entre nous et donc de notre population, restait inconnue.

Nous sommes tous égaux devant la mort et, en notre qualité d'autorités communales, nous devrions faire en sorte que les problèmes à assumer lors de cette période de deuil soient les plus adaptés et équitables possible pour chaque famille touchée par un deuil.

Il est aussi utile de remarquer ici que nous tous, citoyens, sommes en général bien soutenus dans notre vie de tous les jours, depuis la naissance, tant au niveau des soins, des moyens mis à disposition pour notre éducation, notre cadre de vie, notre formation et toute la filière des prestations communales, cantonales, voire fédérales.

Pour bénéficier de tout cela, nous payons en particulier tous des impôts jusqu'au terme de notre vie. Puis, dès l'instant fatidique de notre fin de vie tout s'arrête ; aussi, pour répondre aux familles concernées, nous devrions faire en sorte que ce moment puisse être pris en compte par une prestation financière communale, justifiant en quelque sorte une reconnaissance des services que tout un chacun a pu rendre à la société, en particulier au cœur de sa commune.

La situation actuelle nous permet d'apporter une aide ponctuelle dans l'esprit précité aux familles dont il est question. C'est une prestation qui devrait, selon nous, être apportée à notre population dans sa globalité et sa diversité. Or, actuellement et comme cela a été précisé, cette prestation est méconnue de nos concitoyens et est ponctuelle en fonction de la situation de chacun-e.

En l'état de nos réflexions, nous proposons de mettre à disposition cette prestation à toutes les personnes et/ou familles concernées, qui en feraient la demande selon une simple démarche administrative.

Ce type de prestation devrait être traité par le Service social de notre commune.

Nous avons beaucoup apprécié la démarche du Conseil administratif d'avoir sollicité en automne 2021 en Commission sociale une société de Pompes funèbres afin de comprendre comment une telle prestation se pratique dans d'autres communes genevoises. Nous comptons sur la détermination du Conseil administratif pour la mise en œuvre dès 2023 de cette prestation.

Merci d'accueillir cette motion avec cœur et détermination.